

Votants : 72

Convocation du Conseil d'Agglomération :  
le 12 novembre 2024

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Séance du 18 novembre 2024

### FINANCES ET FISCALITÉ - DÉCISION MODIFICATIVE N°1

#### **Titulaires et suppléants présents :**

Stéphanie ANTIGNY, Jérôme BALOGÉ, Annick BAMBERGER, Jeanine BARBOTIN, Ségolène BARDET, Fabrice BARREAULT, Daniel BAUDOUIN, Jean-Michel BEAUDIC, Jacques BILLY, Gérard BOBINEAU, Cédric BOUCHET, Sophie BOUTRIT, Christian BREMAUD, Sophie BROSSARD, Françoise BURGAUD, Christelle CHASSAGNE, Alain CHAUFFIER, Clément COHEN, Thierry DEVAUTOUR, Jean-Pierre DIGET, Patricia DOUEZ, Romain DUPEYROU, Gérard EPOULET, Emmanuel EXPOSITO, François GIBERT, Cathy Corinne GIRARDIN, François GUYON, Florent JARRIAULT, Gérard LABORDERIE, Lucien-Jean LAHOUSSE, Anne-Lydie LARRIBAU, Gérard LEFEVRE, Alain LIAIGRE, Sonia LUSSIEZ, Elisabeth MAILLARD, Sophia MARC, Elmano MARTINS, Sébastien MATHIEU, Philippe MAUFFREY, Dany MICHAUD, Marie-Paule MILLASSEAU, Marcel MOINARD, Lucy MOREAU, Aurore NADAL, Frédéric NOURRIGEON, Michel PAILLEY, Eric PERSAIS, Franck PORTZ, Claire RICHECOEUR, Corinne RIVET BONNEAU, Nicolas ROBIN, Agnès RONDEAU, Jean-François SALANON, Dominique SIX, Johann SPITZ, Mélina TACHE, Philippe TERRASSIN, Nicolas VIDEAU, Florence VILLES, Lydia ZANATTA.

#### **Titulaires absents ayant donné pouvoir :**

Claude BOISSON pouvoir à Jean-Pierre DIGET, Marie-Christelle BOUCHERY pouvoir à Sophie BOUTRIT, Yamina BOUDAHMANI pouvoir à Nicolas VIDEAU, Alain CANTEAU pouvoir à Florent JARRIAULT, Olivier D'ARAUJO pouvoir à Clément COHEN, Noémie FERREIRA pouvoir à Aurore NADAL, Elsa FORTAGE pouvoir à Sébastien MATHIEU, Anne-Sophie GUICHET pouvoir à Lucy MOREAU, Bastien MARCHIVE pouvoir à Jérôme BALOGÉ, Rose-Marie NIETO pouvoir à Dominique SIX, Florent SIMMONET pouvoir à Florence VILLES, Valérie VOLLAND pouvoir à Jeanine BARBOTIN.

#### **Titulaires absents :**

François BONNET, Christophe GUINOT, Thibault HEBRARD, Nadia JAUZELON, Guillaume JUIN, Richard PAILLOUX, Yvonne VACKER.

#### **Titulaires absents excusés :**

Alain LECOINTE, Philippe LEYSSENE, Séverine VACHON.

**Président de séance :** Jérôme BALOGÉ

**Secrétaire de séance :** Lydia ZANATTA

## COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU NIORTAIS

### CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DU LUNDI 18 NOVEMBRE 2024

#### FINANCES ET FISCALITÉ - DÉCISION MODIFICATIVE N°1

Monsieur **Thierry DEVAUTOUR**, Vice-Président Délégué, expose,

Après examen par la Conférence des Maires,

Sur proposition du Président,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 et M49,

Vu la délibération n°06-02-2024 du 8 février 2024 relative au vote des budgets primitifs 2024,

Vu la délibération n°C20-09-2024 du 30 septembre 2024 relative à l'affectation des résultats 2023,

Vu la délibération n°C21-09-2024 du 30 septembre 2024 adoptant le budget supplémentaire 2024,

La présente Décision modificative est motivée principalement au niveau du budget principal par la nécessité de procéder à des inscriptions de crédits répondant à :

- la prise en compte d'une baisse de recette de la fraction de TVA compensant la suppression TH et CVAE à hauteur de 280 000 € suite à une information de la DDFIP ;
- nos engagements à l'égard du Syndicat en charge de la GEMAPI (SMBVSN) conformément à notre délibération de juin dernier avec un complément de 184 000 € ;
- des dépenses liées au traitement des déchets,
- la reprise des locaux du centre de formation situés au Complexe de la Venise verte ;
- la procédure de liquidation judiciaire en cours à l'encontre des Chamois avec la constitution d'une provision sur une créance de redevance d'occupation du domaine public de 85 155 € ;
- l'ajustement de la reprise des résultats de fonctionnement 2023 suite à une inexactitude matérielle dans une annexe du budget supplémentaire ;

L'ensemble des nouvelles dépenses et la perte des produits fiscaux sont équilibrés par des redéploiements de crédits internes notamment du chapitre 012 (- 300 K€ permis par des mesures de maîtrise interne) et d'inscriptions de recettes complémentaires qui s'élèvent à 137 200 € (loyers ; IFER ; travaux en régie principalement).

Par ailleurs, il convient d'intégrer dans cette DM une précision technique concernant la reprise de résultats opérée lors du budget supplémentaire. Le montant repris au compte 002 « excédent de fonctionnement reporté » lors du budget supplémentaire aurait dû s'élever en définitive à 9 088 200,66 euros contre 7 589 851,36 € constatés. Il est donc proposé d'inscrire en recette la différence, soit +1 498 349,30 €, équilibrée par une dépense de virement en section d'investissement permettant de réajuster à la hausse l'autofinancement de la CAN.

Au niveau de l'investissement, la recette d'autofinancement sera équilibrée par une réduction de la recette d'emprunt.

L'autre budget impacté par cette décision modificative est le Budget annexe Service des Eaux du Vivier. A ce titre, afin de constituer la provision conforme à la couverture des impayés constatés, il convient de majorer le chapitre 68 d'un montant de 26 000 €. Un redéploiement par prélèvement sur le chapitre 011 est proposé à cette même hauteur sur la ligne « produit de traitement ».

Le Conseil d'Agglomération, après en avoir délibéré :

- Adopte les décisions modificatives n°1 de l'exercice 2024 du Budget Principal et du Budget annexe Service des Eaux du Vivier, telles que présentées dans les maquettes budgétaires ci-jointes.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour : 72

Contre : 0

Abstention : 0

Non participé : 0

**Lydia ZANATTA**

**Thierry DEVAUTOUR**

**Secrétaire de séance**

**Vice-Président Délégué**